



Preavis de logement d'une personne handicapé moteur et mentale

Par **précilia**, le **23/09/2008** à **21:21**

j'ai un ami handicapé moteur et mental qui doit déménager car son logement actuel n'est pas fonctionnel, et en a trouver un autre diponible dessuite.

ma question est la suivante:

Du fait de son handicape et de la disponibilité d'un logement adapter pour les personne à mobilité reduite, le preavis ne devrait il pas etre ramené a 1 mois?